

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 96 (1967)

Heft: 3

Artikel: Le perfectionnement du maître - un devoir urgent de notre temps [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le perfectionnement du maître — un devoir de notre temps (suite)

3. *Le problème de l'échelle des salaires*

Au cours de sa carrière, l'enseignant n'a pas de possibilité d'avancement, ni social, ni financier, si ce n'est – pour quelques-uns – une nomination à un poste de direction. Même s'il se perfectionne en suivant des cours de vacances, le maître n'en retire, le plus souvent, aucun avantage financier.

Dès 21 ans – à l'exception des hautes paies pour années de service –, le maître a atteint le plus haut point de sa carrière, tandis que ses anciens camarades voient leur application et leurs efforts récompensés par une amélioration de leur situation. Les hautes paies que les jeunes considèrent comme des «allocations de grands-papas», ne sont qu'une maigre consolation; est-ce un mérite particulier de vieillir dans un emploi?

L'enseignant, souvent, cherche des gains hors de l'école; dans certains cas, celle-ci devient, plus ou moins, l'occupation accessoire!

Certaines autorités, pendant des décennies – particulièrement au moment de la pléthore d'enseignants – ont trop compté sur l'idéalisme de ce corps enseignant. Ce «commerce de l'idéalisme» n'a plus cours aujourd'hui. Le maître qui, volontairement, renonce à un gain accessoire et consacre ses loisirs et ses forces au bien de l'école doit pouvoir en retirer un certain avantage. Le système suranné des modestes hautes paies devrait être remplacé par un système de salaires tenant compte de la formation continue du maître. Je suggère un système parallèle aux degrés de perfectionnement.

1^{er} échelon de salaire: à la sortie de l'école normale.

2^e échelon: à la fin des quatre années de formation complémentaire obligatoire, moment où beaucoup d'enseignants se marient, un salaire supérieur est alors le bienvenu!

3^e échelon: après dix années de service, soit vers 30 ou 31 ans, sur présentation d'attestations de bonne tenue de classe et de participation à un certain nombre de cours facultatifs de perfectionnement reconnus par l'autorité cantonale; celle-ci aura pu suivre le travail fait par le maître dans les cours, ainsi que les résultats obtenus.

4^e échelon: atteint par les membres du séminaire pour chefs de cours, suivant l'activité déployée.

Ce système permettrait à l'enseignant – même si c'est dans une proportion assez modeste – de faire carrière tout en restant à son poste; les

membres du corps enseignant seraient d'autre part encouragés à poursuivre leur formation complémentaire.

4. Centres de formation continue

Notre système actuel de perfectionnement du corps enseignant ressemble à un appareil dont certaines parties fonctionnent séparément à la perfection, mais dont les roues d'engrenage ne correspondent pas. La coordination des efforts déployés est actuellement une nécessité urgente.

Nous pensons qu'il est nécessaire que des institutions semblables au Pestalozzianum de Zurich ou à l'institut pour l'instruction et l'éducation de Bâle soient réalisées dans tous les grands cantons, tandis que les petits cantons pourraient s'unir dans un «fédéralisme coopératif» en formant, dans chaque région, un de ces centres. La direction devrait en être confiée – en poste complet – à un enseignant ayant une riche expérience personnelle, aimant le travail d'organisation et susceptible d'être un bon maître de cours ou un excellent conférencier. Des centres semblables existent d'ailleurs déjà dans certains cantons.

Leurs fonctions pourraient être les suivantes: planification, dans le canton ou la région, de la formation continue, obligatoire et facultative, planification détaillée pour une période d'un an au minimum, organisation de cours, recherche de conférenciers, établissement du programme des cours, orientation du corps enseignant au moyen de bulletins périodiques annonçant les cours cantonaux ou suisses, les possibilités de suivre des cours d'Universités populaires ou d'autres institutions, prise de contact avec les centres d'autres cantons, échange de programmes, de conférenciers, de cours.

Autre tâche: les «public-relations». Là aussi, nous devons prendre modèle sur ce qui se fait dans d'autres domaines. Si nous voulons modifier la préparation du corps enseignant, il faut que les autorités et le public soient persuadés de la nécessité de ces modifications. On peut le faire par la presse, les rapports, les conférences aux parents; il faut atteindre d'autres cercles: les médecins, les hommes politiques, les juristes, les industriels qui, tous, doivent être informés largement de la nécessité urgente de cette formation continue des enseignants.

Il va de soi que les centres cantonaux ou régionaux auraient le devoir de préparer les plans de formation complémentaire en collaboration avec les autorités et de rendre compte aux instances responsables du travail accompli. Le chef du centre aurait la direction du séminaire pour chefs de cours et l'organisation des réunions et colloques de cette institution.

L'idéal serait que ce centre ait sa propre maison, ses propres locaux ou des locaux en commun avec une école normale, locaux comprenant

une salle de conférences, une salle d'expositions, une bibliothèque, des salles de classe pour démonstrations, un complexe de locaux pour le travail par groupes. Ces centres, dans lesquels la plupart des cours pourraient être organisés, seraient en quelque sorte «la patrie spirituelle» de l'enseignant. Ce postulat a déjà été étudié par le canton de Berne («Château de Villars-les-Moines»).

Le problème des Centres de formation continue rejoint celui du Centre suisse, discuté actuellement.

Qui en serait responsable?

Il semble que deux opinions s'opposent: certains voudraient que le Centre suisse de formation continue collabore directement avec un Institut pédagogique et ne se borne pas uniquement à être un centre de formation, mais en même temps, un centre de recherches.

D'autres estiment que ce Centre de formation doit être indépendant, placé dans un endroit où les enseignants de toutes les régions de la Suisse pourraient se retrouver pour échanger leurs expériences et participer à des cours.

Personnellement, je pense qu'il est nécessaire que les associations professionnelles – donc de caractère privé – soient responsables de ce Centre suisse de formation continue. Celui-ci serait placé dans un site agréable, hors de la grande circulation, constituant ainsi un lieu de rencontre favorable à la réflexion, où les questions pédagogiques pourraient être abordées avec des collègues d'autres régions par-dessus les frontières cantonales. On pourrait même s'y retrouver avec des collègues d'autres nationalités, y travailler en fin de semaine ou en temps de vacances. Les cantons, les associations professionnelles cantonales, régionales ou suisses pourraient y organiser leurs cours. La direction de la maison serait plus l'affaire d'administrateurs et d'économistes que de pédagogues.

Par contre, la recherche pédagogique dépendrait d'un Institut dirigé par un savant. Vouloir poursuivre les deux buts – formation continue et recherche pédagogique –, sous le même toit, risquerait d'être une trop lourde charge. Suivant les dirigeants, l'accent serait bientôt donné sur l'un ou l'autre des deux pôles. La recherche pédagogique est affaire de longue durée: il est préférable qu'elle soit confiée à un Institut pédagogique ou à une, ou mieux plusieurs Universités où des enseignants intéressés à ces recherches pourraient avoir leur entrée et dont les professeurs et les spécialistes pourraient, de leur côté, prêter leur concours à la formation continue, comme chefs de cours.

Sans aucun doute, la création d'un Centre de formation continue se heurtera à des difficultés financières... mais la situation actuelle nous oblige à prendre la responsabilité de cette formation.

Nous attendons beaucoup de ce nouvel organisme; intelligemment dirigé, il aurait d'heureux résultats:

- Contre certaines tendances d'autonomie scolaire et de dogmatisme, une étude franche et sincère des véritables problèmes pédagogiques et psychologiques.
- Contre la fatigue et la résignation de certains enseignants, une «relax» véritable des forces corporelles et des facultés intellectuelles de ces enseignants.
- Contre l'esprit pessimiste et arbitrairement fermé de certains, un esprit largement ouvert aux problèmes du monde actuel.
- Contre la routine et l'ennui, un rayonnement salubre animant la vie scolaire et une compréhension accrue des tâches actuelles et des méthodes nouvelles, même si certaines d'entre elles ne figurent pas encore au programme d'enseignement.
- Contre un nivellement trop uniforme, une meilleure compréhension de l'enfant, un contact plus personnel et bienfaisant entre le maître et l'enfant, entre le maître et la classe, car l'origine et le but de toute formation continue est le déploiement harmonieux de l'enfant dont non seulement les parents, mais aussi dans une large mesure les enseignants et les autorités scolaires, sont responsables.

